

Thème : LOIS DE FINANCES 2026

Population cible : Comptables, auditeurs, financiers

Objectifs de formation :	Objectifs pédagogiques :
Comprendre les principales dispositions de la Loi des Finances 2026	

Jours	Contenus/ Concepts clés à aborder	Méthodes et Moyens Pédagogiques et Equipements	Durée (Heures)
1J	<p>Les principales dispositions de la loi de finances pour l'année 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>EN MATIERE DES IMPOTS DIRECTS</u> <ol style="list-style-type: none"> 1- Institution d'une nouvelle contribution pour financer le « Compte de diversification des sources de sécurité sociale » (Art. 20) 2- Exonération de l'impôt sur le revenu des avantages liés au transport des ouvriers pris en charge par l'employeur (Art. 22) 3- Élargissement du champ d'application de l'impôt sur la fortune (Art. 88) - <u>EN MATIERE DES AVANTAGES FISCAUX</u> <ol style="list-style-type: none"> 1- Octroi d'un avantage fiscal lors de l'importation ou de l'acquisition sur le marché local d'une voiture neuve ou d'occasion au profit de la famille résidente (Art. 55) 2- Octroi d'un avantage fiscal lors de l'importation ou de l'acquisition sur le marché local d'une voiture neuve ou d'occasion au profit de la famille résidente (Art. 55) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur • Support écrit • Vidéo projecteur • Papier 	6h

- **EN MATIERE DE TVA ET AUTRES DROITS ET TAXES**
 - 1- Le taux de la taxe sur les jeux et les compétitions dont la participation s'effectue directement par téléphone, par messages courts (SMS) ou par serveur vocal est porté de 30% à 40% du prix de la participation au jeu ou à la compétition (Art. 20)
 - 2- Institution d'un droit complémentaire de 100 millimes au titre de chaque opération de recharge du téléphone portable d'un montant supérieur ou égal à 5 dinars (Art. 20)
 - 3- Prélèvement d'un montant de deux dinars du prix journalier de location de voiture, pour chaque voiture, par les entreprises de location de voitures (Art. 20)
 - 4- Appui au conditionnement de l'huile d'olive (Art. 29)
 - 5- Allégement du coût des projets publics financés par des crédits extérieurs alloués (Art. 44)
 - 6-Allégement de la fiscalité des véhicules équipés d'un moteur thermique et d'un moteur électrique rechargeable et des appareils de recharge des voitures (Art.47)

- **EN MATIERE DE DROITS ET DE PROCEDURES FISCAUX**

- 1- Élargissement du champ d'application de la facturation électronique (Art. 53)
- 2- Assouplissement des prestations administratives (Art. 54)

- **AMNISTIE FISCALE**

- 1- Mesures visant à faciliter la régularisation de la situation des contribuables au regard des créances fiscales (Article 69)
- 2- Octroi aux personnes des assouplissements pour la régularisation de leur situation au titre des créances non fiscales (Art. 78)
- 3- Abandon des pénalités de retard dues sur les marchés publics (Art.

	<p>84).</p> <p>- <u>AUTRES DISPOSITIONS NON FISCALES</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Augmentation des traitements et salaires dans les secteurs public et privé et des pensions de retraite au titre des années 2026, 2027 et 2028, dont les modalités sont fixées par décret (Article 15)2. Extension du champ d'intervention du Fonds de promotion du logement pour les salariés (FOPROLOS) au financement de la construction de logements et de l'aménagement des lotissements sociaux réalisés par la SNIT, la SPROLS et l'AFH (Article 21)3. Simplification des procédures de justification du rapatriement des recettes d'exportation (Article 74)4. Autorisation d'ouverture de comptes bancaires en devises par les personnes résidentes en Tunisie (Art. 98)	
--	--	--

Méthodologie et outils d'évaluation : Études d'articles textuels et Débats sur les impacts sectoriels

Cachet et signature de la structure de formation